



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N.36 du 17 juin 2025

**Présidence** : M. Pierre LECORNU

**Membres participants** : Messieurs FOISSEAU Joel, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc.

**Excusés** : LEFEVRE Dominique, MOGIS Michel.

§§§§

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

### RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

# Information pour les clubs

§§§§

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres de championnat Seniors et critérium Vétérans.
- Seul est autorisé d'avancer les rencontres
- Possibilité de jouer en semaine pour le critérium Vétérans avec l'accord de la commission.

§§§§

**Homologation des rencontres** : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

§§§§

## **RENCONTRE DU 08 JUIN 2025**

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match N° 29144566 GCO BIHORELLAIS / AL DEVILLE MAROMME 2  
Rencontre du 04 mai 2025 jouée le 08 Juin 2025

### **DECISIONS**

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match N°29144591 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2 / US DE GRAMMONT 1 du 25 Mai 2025

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 05 Juin 2025, procès- verbal N°18 mis en ligne sur Footclubs le 10 Juin 2025.

La Commission :

- Donne match perdu par pénalité (0 point) sur le score de 0 but à 3 à l'équipe de l'US DE GRAMMONT (1) pour en faire bénéficier le club du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (1) sur le score de 3 buts à 0.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

Match n° 29024677 FC EPREVILLE 1 / RC NORMAND 2020 2 du 18 mai 2025

Forfait déclaré du RC NORMAND 2020 2

La Commission jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- Donne match perdu au RC NORMAND 2020 2 sur le score de 0 but à 3 (0 point) pour en faire bénéficier le FC EPREVILLE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au RC NORMAND 2020.

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match n° 28978021 FC BONSECOURS SAINT LEGER 1 / ROUEN AC 1

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 09 avril 2025, annexe du procès-verbal N°15 publié sur le site du DFSM le 18 avril 2025.

La Commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n° 29024407 ES MONTIGNY LA VAUPALIERE 3 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 5 du 02 février 2025

Le match n'a pas eu lieu pour terrain impraticable.

N'ayant aucune incidence sur le classement de ce groupe ce match ne sera pas joué.

### **RECTIFICATIFS**

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 28970348 ASC JIYAN KURDISTAN 1 / HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT 3 du 25 mai 2025

prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 05 juin 2025, procès-verbal N°18 publié sur le site du DFSM le 10 juin 2025.

La Commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors du 13 Juin 2025, Annexe du PV N°35 publié sur Foot clubs le 13 Juin 2025

#### **Il faut lire :**

L'équipe de l'ASC JIYAN KURDISTAN 1 ayant fait jouer dans son équipe un joueur en état de suspension, la Commission :

- Donne match perdu par pénalité avec 0 point à l'ASC JIYAN KURDISTAN 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le HAVRE CAUCRIAUVILLE S 3 sur le score de 3 buts à 0.

### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match N° 28970350 SC FRILEUSE 2 / LE HAVRE FC 2012 1 du 25 mai 2025.

Par ces motifs, après en avoir délibéré, la Commission :

- Donne match perdu par pénalité avec 0 point au HAVRE FC 2012 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le SC FRILEUSE 2 sur le score de 3 buts à 0

#### **Il faut lire :**

- Donne match perdu par pénalité avec 0 point à LE HAVRE FC 2012 1 sur le score de 0 but à 6 pour en faire bénéficier le SC FRILEUSE 2 sur le score de 6 buts à 0.

### **RENCONTRES DU 15 JUIN 2025**

### **COUPE JEAN MERAULT**

Match N° 53371201 FC SAINT ETIENNE DE ROUVRAY 2 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 2

Match N° 53371202 SC OCTEVILLE SUR MER 2 / AS SAINT PIERRE VARENGEVILLE 1

Ces deux rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### **COUPE JEAN CAILLOT**

Match n°53328905 ESP FOOTBALL 1 / LE HAVRES'PORT FOOT 1

Match n° 53328906 SC PETIT COURONNE 1 / SAINT AUBIN FC 2

Ces deux rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### **COUPE ROBERT BALLUET**

Match n° 53371198 O. DARNETAL 3 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4

Match n° 53371199 FC ROLLEVILLAIS 1 / A. ROUENNAISE DE FOOT 1

Ces deux rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### **COUPE VETERANS ANDRE STRAPPE**

Match n° 53328977 CAUDEBEC SAINT PIERRE 41 / CMS OISSEL 41

Réserve d'après-match de CAUDEBEC SAINT PIERRE confirmée.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 53328978 YVETOT AC 41 / AL DEVILLE MAROMME 41

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Le Président

**Pierre LECORNU**



le secrétaire de séance

**Joel FOISSEAU**

